Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2026-2027

ÉCOLE : École élémentaire LaMarsh
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2023-10-13
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :Wurybella Diallo
Nom de la direction de l'école : Stacey Savignac
Membre du personnel enseignant : Daniela Mihaila
Membre du personnel non-enseignant : Megan Demers
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Kyler Sanderson
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Autumn Fazari

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
50% du personnel est formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif.	-Participation de certains membres du personnel aux formations offertes par le conseil scolaire -Partage de connaissance entre les membres du personnel. -Visionner les capsules vidéos aux réunions du personnel et s'assurer que le guide est accessible.	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen et Mode de communication**		**Date**
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	-Présentation pour les élèves, activités de classe, vidéos : - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;		Novembre 2026

	- Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves par courriel, affiches dans l'école;	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école :</u>	-Formations (Violence en milieu de travail et sur les incidents violents) -Révision de la politique et de la directive administrative 4,32 du Conseil sur la violence au travail, -Rencontres de planification et révision du PPIMI avec tous les membres du personnel. -Affichage du PPIMI dans le TEAMS du personnel de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel. -Présentation des ressources de base du service des écoles sécuritaires et bienveillantes lors des réunions du personnel.	Tout au long de l'année scolaire
Communication <u>à l'intention des parents :</u>	-Présentation du PPIMI lors de la rencontre avec le conseil d'école. -Courriels aux parents. -Publications Facebook. -Affichage sur le site web.	Novembre Tout au long de l'année scolaire

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
100 % des classes intègrent les cercles proactifs au quotidien.	-Intégrer les cercles proactifs aux routines quotidiennes de chaque classe (cercles check-in et check-out, relationnel ou de communication). -Utiliser les ressources du guide « Les pratiques réparatrices ».	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027
100% classes enseignent explicitement les comportements attendus.	-Utiliser les matrices de comportements en salle de classe -Revoir le code de conduite de la classe et de l'école avec les élèves. -Valorisation des comportements attendus et/ou système de renforcement positif.	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027
90% se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : 85%	-Sondage qui sera administré trois fois pendant l'année aux élèves de la 4e à la 8e année.	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027

100% des classes enseignent et pratiquent les valeurs d'école (responsabilité, politesse, empathie, respect, intégrité)	-Enseignement des valeurs au sein de chaque classe. Une valeur est enseignée et pratiquée à chaque deux mois (suivre le calendrier des valeurs). -Célébrer l'adoption des valeurs au sein de l'école lors des rassemblements d'école. -Tableau d'affichage pour valoriser les élèves.	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
100% des classes ont participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2026-2027.pdf	-Faire vivre aux élèves au moins une activité par thème chaque mois. Intégrer dans sa planification. -Formulaire de monitorage envoyé à trois reprises pendant l'année aux enseignants. -Promotion des thématiques mensuelles (annonces, message courriels, Facebook).	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027
100% des classes (élémentaire) et (7e et 8e au secondaire) ont complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 1re 2e et 3e année.pdf	-Suivre les parcours préparés par les écoles sécuritaires et bienveillantes. -Présenter la vidéo explicative à une réunion mensuelle.	Novembre : Février : Mai :	Janvier 2027

2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_4e 5e et 6e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_7e et 8e année.pdf _	-La direction remet le certificat une fois le parcours est terminé. -Tableau d'affiche pour démontrer les apprentissages.		

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Conseil scolaire Viamonde

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.	
Cible des programmes Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Programmes de soutien** **Stratégies/Activités**
➢ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation	- Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels. - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE;

	- Black Youth Helpline; - *+FORT* -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)
➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices *(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable)*; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;
➢ Soutien aux élèves qui ont posé des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;

	- Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration

	de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*); - Élaborer un plan d'intervention; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe.	-Participation aux formations conseil par au moins deux membres du personnel. -Présentation du guide d'appui au comportement positif au personnel. -Modélisation par certains membres du personnel, partage de pratiques gagnantes lors des rencontres d'équipe -Animation des cercles de discussion à la suite d'un conflit ou d'un incident et	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027

	permettre aux élèves concernés d'exprimer leur vécu, de comprendre les répercussions de leurs gestes et de trouver des solutions ensemble.		
100% du personnel administratif utilise des approches réparatrices réactives afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école.	-Les interventions auprès des élèves sont cohérentes et favorisent la responsabilisation, la réparation des torts et le rétablissement des relations. -Consignation des incidents.		
75% du personnel de l'école et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS	-Formulaire de consignation des écarts de conduite est accessible pour tout le personnel de l'école.	Novembre : Février : Mai :	Juin 2027

Conseil scolaire Viamonde

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Pour dénoncer des actes d'intimidation	**Outils pour dénoncer des actes d'intimidation**
➢ L'élève est encouragé à : Aller voir un adulte de confiance. Dénoncer les actes en utilisant :**Le billet de signalement de l'école**	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires
○ Le personnel de l'école doit : ○ **Intervenir;** ○ Aviser la direction de l'école ○ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; **Après le signalement d'une situation d'intimidation :** 1. La direction fait enquête. 2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer : ➢ de ce qui s'est produit; ➢ du préjudice subi par l'élève;	- Intervenir Affiche cadre d'intervention - Brisons les préjugés - 2025.pdf

➢ des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident; ➢ des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident; ➢ La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant. 3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.	
➢ <u>Les parents, tuteurs, tutrices</u> peuvent : Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.	
<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> : ➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2027 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)